



Pôle de formation des professionnels de santé

ECOLE INFIRMIERES PUERICULTRICES

PROJET PEDAGOGIQUE

2020-21



ECOLE D'INFIRMIERES PUERICULTRICES
Pôle de Formation des Professionnels de Santé
Centre Hospitalier Universitaire
Rue Henri le Guilloux
35033 RENNES cedex



TABLE DES MATIERES

I. LE PROJET PEDAGOGIQUE.....	3
- FINALITE DE LA FORMATION	3-4
- VALEURS PEDAGOGIQUES ET FONDEMENTS DU PROJET	4-5
- MODELISATION.....	6
- METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES.....	7
II. ORGANISATION DE LA FORMATION	8
- REPARTITION DES TEMPS DE FORMATION DANS L'ANNEE	9
- ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE.....	10-11
- ORGANISATION DES STAGES	12
III. EVALUATION NORMATIVE ET CERTIFICATION	13-14
IV. L'ECOLE D'INFIRMIERES PUERICULTRICES	15
- L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL AUJOURD'HUI	15
- L'ECOLE DEPUIS SA CREATION et L'EQUIPE.....	16
- LES INSTANCES DE FORMATION	17
V. VIE ETUDIANTE	18

I. LE PROJET PEDAGOGIQUE

Ce document, réajusté en vue de l'accueil de chaque nouvelle promotion, présente le projet pédagogique élaboré par l'équipe pédagogique de l'école d'infirmières puéricultrices de RENNES. Il s'inscrit dans la perspective d'une réingénierie de la formation.

C'est un outil de référence permettant aux étudiants et différents partenaires de l'école, de comprendre le dispositif de formation et les modalités d'évaluation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Puéricultrice.

- FINALITE DE LA FORMATION¹

La finalité de la formation d'infirmière puéricultrice², infirmière spécialisée, est de permettre à l'étudiante de développer des compétences d'expertise clinique pour assurer des soins holistiques « dans l'intérêt supérieur de l'enfant »³ à savoir : contribuer à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant, son développement, son éveil, son autonomie et sa socialisation.

Le développement de l'enfant est subordonné à la qualité de la réponse apportée à ses besoins par autrui, ce qui exige une formation spécifique aux soins de santé à donner pendant l'enfance.

La formation vise à former des professionnels compétents, autonomes et responsables dans les champs sanitaires, sociaux et éducatifs en lien avec les attendus d'une formation de niveau Master.

L'infirmière puéricultrice prend soin de l'enfant et sa famille en valorisant leurs connaissances et leurs compétences tout en prenant en compte leurs ressources dans leur environnement. Il les accompagne tout au long du parcours de soins et de vie.

Dans l'ensemble des modes d'exercice, les responsabilités diagnostique et thérapeutique des infirmières puéricultrices s'exercent dans le cadre d'un projet thérapeutique élaboré avec les médecins et spécifiquement les pédiatres avec lesquels ils collaborent.

¹ Groupe réingénierie CEEPAME document JDD V2019

² Lire partout infirmière puéricultrice/infirmier puériculteur

³L'article 3 de la convention internationale des Droits de l'enfant qui précise : *Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.*(20-11-1989)

La formation des infirmiers puériculteurs intègre et tient compte des mutations sociétales, de l'évolution des connaissances, des savoirs scientifiques, des techniques de soins, de la pédagogie, de la politique familiale et de la politique de santé.

L'équipe pédagogique a fait le choix d'intégrer le **développement des compétences** comme composantes du processus de professionnalisation et s'appuie sur le référentiel de 8 compétences, validé par la DHOS en 2009.

1. *Evaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents*
2. *Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant*
3. *Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé*
4. *Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité*
5. *Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance*
6. *Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents*
7. *Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants*
8. *Rechercher traiter et produire des données professionnelles et scientifiques*

VALEURS PEDAGOGIQUES

L'équité est une des valeurs de l'équipe pédagogique qui accompagne individuellement et collectivement les étudiants dans leur parcours de professionnalisation.

L'engagement attendu, dans une réciprocité, se contractualise en début de formation.

Le respect des autres et l'attention portée à soi-même s'imposent pour un fonctionnement de groupe harmonieux.

L'alternance : une logique de professionnalisation et de construction identitaire

L'alternance dépasse le simple aller-retour de l'étudiant entre la formation théorique à l'école et clinique en stage :

Elle facilite :

- la professionnalisation
- la construction identitaire
- l'amélioration des pratiques professionnelles.

L'alternance permet le travail de la posture et du positionnement de l'étudiant.

Une pédagogie du questionnement pour développer une pratique réflexive

Le projet amène l'étudiant à devenir un praticien autonome et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

En adoptant une posture réflexive, l'étudiant prend conscience de son action en situation, de ses mécanismes d'apprentissage et de ses habiletés à faire.

L'inter professionnalité

Les formations interprofessionnelles apparaissent indispensables pour (...) déconstruire les représentations et travailler dans une logique de collaboration interprofessionnelle

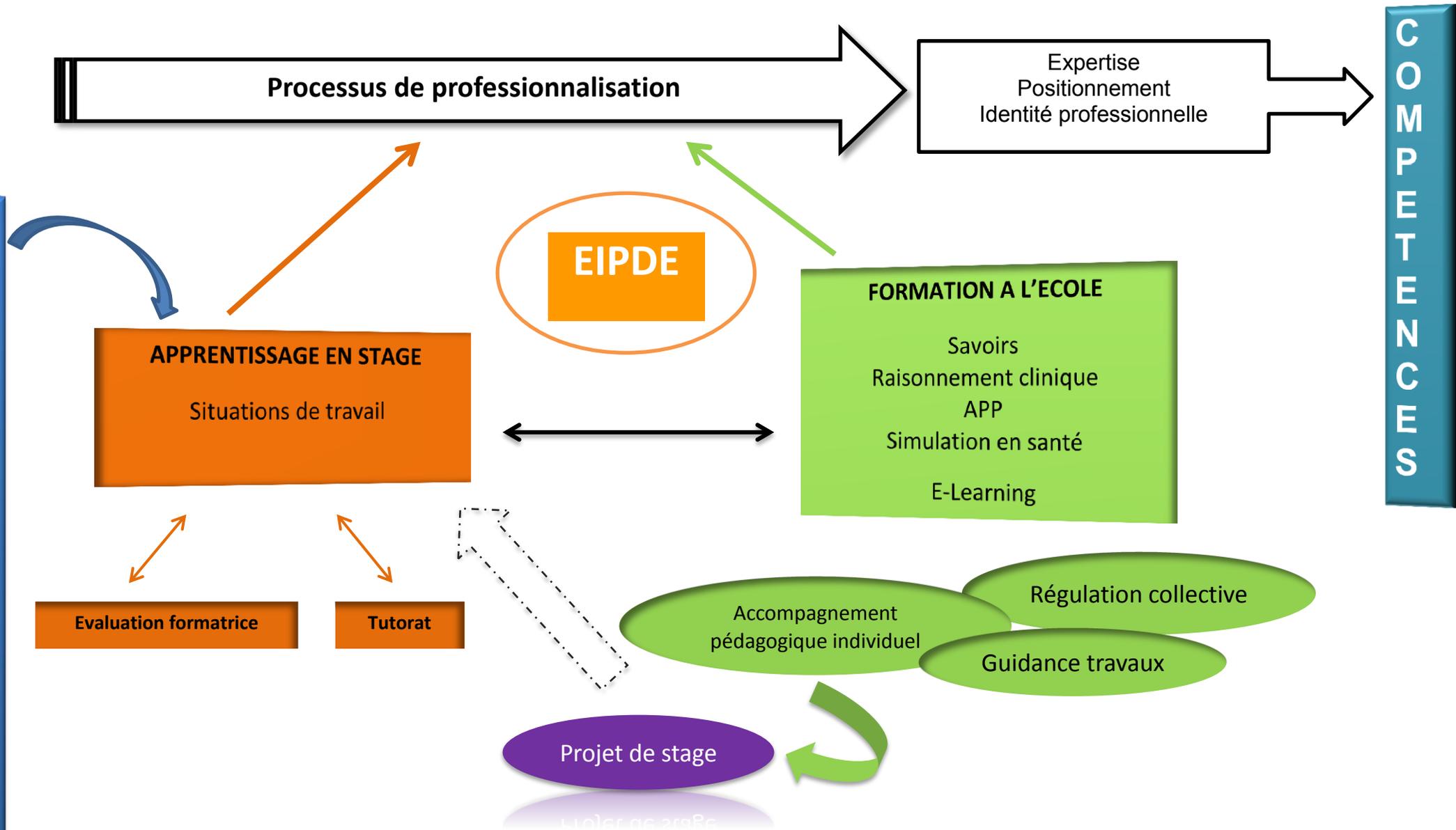
Laure FIQUET et al. 2015 EDP Sciences

FONDEMENTS DU PROJET

Démarche qualité

Le dispositif est régulièrement évalué auprès des apprenants et des partenaires. Les résultats de cette évaluation leur sont restitués sur des temps dédiés permettant échanges et régulation. La démarche qualité permet le réajustement du projet et lui donne une visibilité par une communication interne et externe.

MODELISATION DU DISPOSITIF DE FORMATION



METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

L'école propose des approches pédagogiques basées sur le socioconstructivisme. L'équipe s'inscrit dans une dynamique d'innovation et de recherche Elle mobilise les ressources du Pôle de Formation des Professionnels de Santé (PFPS).

Avec un projet visant l'autonomie de l'étudiant, l'autoformation est privilégiée et encouragée.

L'équipe s'appuie sur différentes **méthodes pédagogiques** :

Approche systémique : aide à regarder et comprendre les relations humaines. Cette approche permet à l'étudiant(e) de développer de nouvelles compétences relationnelles, de regarder différemment les systèmes humains et d'analyser les situations vécues en posant des hypothèses. Plusieurs temps sont prévus en demi-groupes dans l'année.

Analyse des Pratiques Professionnelles : dispositif dont l'objectif vise à décentrer l'étudiant(e) du connu et des certitudes pour donner du sens à son action et ainsi s'ouvrir à de nouvelles perspectives. Les séances sont prévues au moins trois fois dans l'année, en demi-promotion, animées par les formateurs.

Simulation en santé : technique d'apprentissage qui permet à l'étudiant de vivre des situations de travail complexes, au plus près de la réalité professionnelle et en sécurité. Cette approche recommandée par l'HAS est déployée à l'école depuis 2015. Quatre scénarii sont proposés au cours de l'année de formation.

E-learning : des séquences d'enseignement sont organisées sur la plateforme de formation MOODLE. La formation à distance peut ainsi se décliner sur des temps choisis par l'étudiant(e).

Le projet pédagogique met l'accent sur:

- **l'observation professionnelle**
- le **raisonnement clinique** en puériculture
- **l'inter professionnalité** (Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture, autres filières IDE spécialisées IADE et IBODE, cadres de santé, IPA)
- **l'écriture professionnelle**
- la **recherche en soins** en lien avec les attendus d'un Master universitaire
- la **communication de leurs travaux**

II. ORGANISATION DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

	MATIN	APRES-MIDI	AMPLITUDE	TEMPS REEL DE COURS
Lundi	9h00 - 12h30	13h30 – 17h	7h	6h
Mardi	8h30 - 12h30	13h30 – 17h	7h30	6h30
Mercredi	8h30 - 12h30	13h30 – 17h	7h30	6h30
Jeudi	8h30 - 12h30	13h30 – 17h	7h30	6h30
Vendredi	8h30 - 12h30	13h30 – 16h30	7h	6h
TOTAL	36h30 soit 31h30 d'heures effectives de cours			

Plusieurs modalités pédagogiques sont proposées:

- Cours magistraux : CM
- Travaux dirigés : TD
- Travaux de groupe : TG
- travail personnel guidé : TPG, e-learning, guidances mémoires

Une attestation de présence mensuelle est adressée aux organismes financeurs et au Conseil Régional

Toute absence nécessite une autorisation à demander auprès du responsable administratif

Congés

40 jours ouvrés sont répartis dans l'année avec 20 jours consécutifs en période estivale.

-

2020				2021														
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	AOÛT	Septembre						
MAR 01	JEU 01	DIM 01	Férial	MAR 01	VEN 01	Férial	LUN 01	LUN 01	JEU 01	SAM 01	férial 17	MAR 01	JEU 01	DIM 01	MER 01			
MER 02	VEN 02	40 LUN 02		MER 02	SAM 02		MAR 02	MAR 02	VEN 02	13 DIM 02		MER 02	VEN 02	26 LUN 02	JEU 02			
JEU 03	SAM 03	MAR 03		JEU 03	DIM 03		MER 03	MER 03	SAM 03	LUN 03		JEU 03	SAM 03	MAR 03	VEN 03	Fin de scolarité/pré rentrée		
VEN 04	36 DIM 04	MER 04		VEN 04	48 LUN 04	Remise PEPS	JEU 04	JEU 04	DIM 04	MAR 04		VEN 04	22 DIM 04	MER 04	SAM 04			
SAM 05	LUN 05	JEU 05		SAM 05	MAR 05		VEN 05	5 VEN 05	9 LUN 05	MER 05		SAM 05	LUN 05	JEU 05	DIM 05			
DIM 06	MAR 06	VEN 06	45	DIM 06	MER 06		SAM 06		MAR 06	JEU 06		DIM 06	MAR 06	VEN 06	32 LUN 06	Rentrée		
LUN 07	Rentrée	MER 07		LUN 07	TPG PEPS		JEU 07		MER 07	VEN 07	18	LUN 07	APP 4	MER 07	SAM 07	MAR 07		
MAR 08	JEU 08	DIM 8		MAR 08	VEN 08	1	LUN 08	LUN 08	JEU 08	SAM 08	férial	MAR 08	JEU 08	DIM 8	MER 08			
MER 09	VEN 09	41 LUN 09		MER 09	SAM 09		MAR 09	Oraux PEPS	MAR 09	VEN 09	24	DIM 09	MER 09	SIM 3	VEN 09	27 LUN 09	JEU 09	
JEU 10	SAM 10	MAR 10		JEU 10	DIM 10		MER 10		SAM 10	LUN 10		JEU 10	SIM 3	SAM 10	MAR 10	VEN 10	37	
VEN 11	37 DIM 11	MER 11	férial	VEN 11	50 LUN 11		JEU 11	JEU 11	DIM 11	MAR 11		VEN 11	23 DIM 11	MER 11	SAM 11			
SAM 12	LUN 12	JEU 12		SAM 12	MAR 12		VEN 12	6 VEN 12	TPG Mémoire	LUN 12		MER 12	SAM 12	LUN 12	JEU 12	DIM 12		
DIM 13	MAR 13	VEN 13	46	DIM 13	MER 13		SAM 13		SAM 13	10 MAR 13		JEU 13	Férial	DIM 13	MAR 13	VEN 13	33 LUN 13	
LUN 14	MER 14	SAM 14		LUN 14	JEU 14		DIM 14		DIM 14	MER 14		VEN 14	19 LUN 14	MER 14	férial	SAM 14	MAR 14	
MAR 15	JEU 15	DIM 15		MAR 15	APP1		VEN 15	2 LUN 15	LUN 15	JEU 15		MAR 15	JEU 15	Remise mémoire	DIM 15	férial	MER 15	
MER 16	VEN 16	42 LUN 16		MER 16	SIM 1-		SAM 16		MAR 16	APP 2		MAR 16	VEN 16	28 LUN 16	JEU 16			
JEU 17	SAM 17	MAR 17		JEU 17	SIM 2		DIM 17		MER 17			SAM 17	JEU 17		MAR 17	VEN 17	38	
VEN 18	38 DIM 18	MER 18		VEN 18	TPG PEPS		LUN 18	JEU 18	JEU 18	DIM 18		MAR 18	VEN 18	24 DIM 18	MER 18	SAM 18		
SAM 19	LUN 19	JEU 19		SAM 19	MAR 19		VEN 19	7 VEN 19	TPG Mémoire 11	LUN 19	EVA 2	MER 19	SAM 19	LUN 19	JEU 19	DIM 19		
DIM 20	MAR 20	VEN 20	47	DIM 20	MER 20		SAM 20		SAM 20	MAR 20	APP 3	JEU 20	DIM 20	MAR 20	VEN 20	34 LUN 20	38	
LUN 21	MER 21	43 SAM 21		LUN 21	JEU 21		DIM 21		DIM 21	MER 21		VEN 21	20 LUN 21	MER 21	EVA 3	SAM 21	MAR 21	
MAR 22	JEU 22	DIM 22		MAR 22	VEN 22	3	LUN 22	LUN 22	JEU 22	SAM 22		MAR 22	JEU 22	DIM 22	MER 22			
MER 23	VEN 23	LUN 23	EVA1	MER 23	SAM 23		MAR 23		MAR 23	VEN 23	TPG Mémoire	DIM 23	MER 23	VEN 23	projet promo ?	LUN 23	JEU 23	
JEU 24	SAM 24	MAR 24		JEU 24	DIM 24		MER 24		MER 24	SAM 24	18	LUN 24	JEU 24	SAM 24	29	MAR 24	VEN 24	39
VEN 25	39 DIM 25	MER 25		VEN 25	férial		LUN 25	JEU 25	JEU 25	DIM 25		MAR 25	VEN 25	25 DIM 25	MER 25	SAM 25		
SAM 26	LUN 26	JEU 26	Enquête PEPS	SAM 26	MAR 26		VEN 26	8 VEN 26	12 LUN 26	MER 26		SAM 26	LUN 26	JEU 26	SIM 4	DIM 26		
DIM 27	MAR 27	VEN 27	Enquête PEPS	DIM 27	MER 27		SAM 27		SAM 27	MAR 27		JEU 27	DIM 27	MAR 27	VEN 27	SIM 5	LUN 27	
LUN 28	MER 28	44 SAM 28		LUN 28	JEU 28		DIM 28		DIM 28	MER 28		VEN 28	21 LUN 28	MER 28	SAM 28	MAR 28		
MAR 29	JEU 29	DIM 29		MAR 29	VEN 29	4			LUN 29	JEU 29		SAM 29		MAR 29	JEU 29	DIM 29	MER 29	39
MER 30	VEN 30	LUN 30		MER 30	SAM 30				MAR 30	VEN30	TPG Mémoire	DIM 30	MER 30	VEN30	30	LUN 30	JEU 30	
	SAM 31			JEU 31	53 DIM 31				MER 31			LUN 31	Férial		SAM 31	MAR 31		

LÉGENDE

COURS	CONGÉS	congés scolaires
STAGE	travail encadré	certifications

ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE

SEMESTRE 1 du 7/09/20 au 12/02/21 **PRENDRE SOIN DU NOUVEAU-NE et du NOURRISSON** **DEMARCHE PROJET EN EDUCATION POUR LA SANTE**

13 semaines d'enseignement théorique et 2 stages de 4 semaines

- UE 1.1 Identité, éthique et positionnement professionnel
- UE 1.2 Promotion de la santé de l'enfant dans une approche de santé publique
- UE 1.4 Accompagnement et suivi du développement
- UE 1.5 Relation avec l'enfant et sa famille et accompagnement à la parentalité
- UE 2.2 Sociologie de l'enfance et de la famille, approches anthropologiques
- UE 2.4 Droit et législation
- UE 3.1 Biologie et physiologie d'un être en développement de la naissance à l'adolescence
- UE 3.2 Pathologies du nouveau-né à terme et du prématuré
- UE 4.1 Soins et suivi de l'enfant en période périnatale
- UE 5.2 Gestion de projet

Unités d'enseignement EN TRANSVERSAL **Sur semestres 1 et 2**

- UE 1.3 Raisonnement clinique et consultation de l'IPDE
- UE 1.6 Accompagnement et suivi de l'alimentation et de la nutrition
- UE 2.1 Psychologie de l'enfant de la naissance à l'adolescence et de la famille
- UE 4.3 Prise en charge de la douleur de l'enfant
- UE 4.6 Soins et accompagnement dans un contexte de fin de vie
- UE 6.1 Anglais
- UE 6.2 Informatique
- UE 6.3 Statistiques et Lecture critique d'articles
- UE 6.4 Mémoire
- UE 8 Unité intégrative. Intégration des savoirs et positionnement professionnel (APP et simulation en santé)
 - 8.1 Clinique de l'enfant
 - 8.2 Protection de l'enfance
 - 8.3 Prévention et promotion de la santé
 - 8.4 Management

SEMESTRE 2 du 15/02/20 au 3/09/21
PRENDRE SOIN DU NOURRISSON, DU JEUNE ENFANT et ADOLESCENT
RECHERCHE EN SOIN

11 semaines d'enseignement théorique et 3 stages de 4 semaines

- UE 1.7 Protection de l'enfance
- UE 2.3 Théories d'apprentissage en pédagogie et psychopédagogie
- UE 3.3 Pathologies de l'enfant et de l'adolescent
- UE 3.4 Psychopathologies de l'enfant et de l'adolescent
- UE 3.5 Pharmacologies et thérapeutiques pédiatriques
- UE 4.2 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie aigue d'urgence et de réanimation
- UE 4.4 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie chronique
- UE 4.5 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de troubles du comportement (psychologiques, psychiatriques)
- UE 4.7 Soins et accompagnement dans un contexte de handicap
- UE 5.1 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières
- UE 5.3 démarche qualité et gestion des risques
- UE 5.4 Organisation de la formation et du tutorat

ORGANISATION DES STAGES

Un parcours de stage individualisé

Chaque étudiant élabore son projet de stage.
Il est argumenté auprès de l'équipe pédagogique
qui le valide au regard des critères définis.
Il suppose une négociation avec ses pairs.

5 stages de 4 semaines* (35 heures)

- Maternité
- Etablissement d'accueil du jeune enfant
- Néonatalogie niveau soins intensifs
- Pédiatrie
- Protection Maternelle et infantile

* L'expérience professionnelle infirmière de 3 mois minimum dans un des secteurs cités peut être validée avec un justificatif et permet de réaliser un autre stage sur autre secteur d'activités ou discipline (pédopsychiatrie, centre de l'enfance, centre parental...



Deux évaluations formatives sont organisées lors des trois premières périodes de stage pour chacun des étudiantes. Ces évaluations, individuelles ou collectives, favorisent le développement des compétences et la progression de chaque étudiante dans sa professionnalisation. Elles sont complémentaires de l'accompagnement proposé par les professionnels de proximité et les tuteurs de stage avec lesquels un travail de collaboration est réalisé avec les équipes.

- Le planning organisé par le maître de stage, doit être déposé sur le fichier drive au cours de la première semaine de stage. Les changements survenant au cours du stage doivent également être communiqués.
- **Aucune heure supplémentaire n'est récupérable sur la période de stage ou dans l'année.**
- Au cours de l'année, 35 heures maximum sont tolérées pour raisons de santé et sur présentation d'un justificatif médical.
- Toute absence ou retard doit faire l'objet d'une transmission auprès de l'assistante Mme Bregeon par mail (ou tél) et formateurs. Un justificatif est à transmettre à Mme Bregeon sous 48h.
- Le règlement intérieur précise les modalités pour toute autre absence.

III. EVALUATION NORMATIVE ET CERTIFICATION

Projet d'éducation pour la santé	Analyse d'un besoin de santé et animation de réunion Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30
MEMOIRE	Travail de recherche individuel Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30
Résolution d'un Problème de Soins sur le Terrain	Raisonnement clinique et activité professionnelle sur l'un des 2 derniers stages Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30
Evaluations écrites	3 épreuves de 3 H Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30 (moyenne des trois évaluations)
Evaluation de stage	4 capacités évaluées : -se former sur le terrain - perfectionner ses attitudes professionnelles - se situer dans le service - résoudre un problème de soins Notation: chaque capacité sur 10 points niveau requis: 5/10 par capacité sur l'année

- DELIVRANCE DU DIPLÔME

Délivrance du diplôme

- avoir la moyenne dans chaque domaine d'évaluation

Complément de scolarité

(3 mois max.)

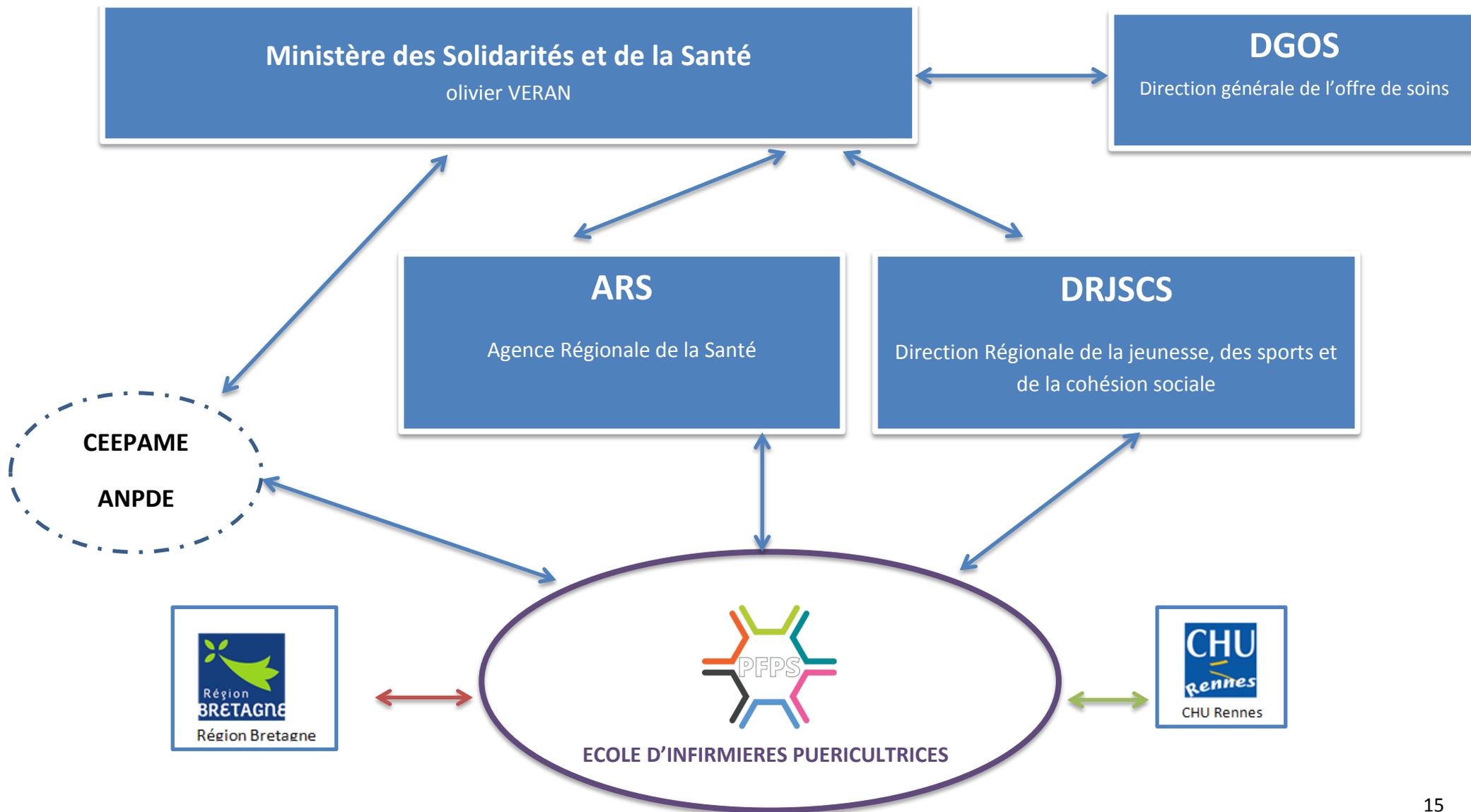
- moyenne ≥ 10 et < 15 points/30 aux contrôles de connaissances
- Et /ou ≥ 10 et < 15 points /30 à l'une des trois épreuves de synthèse
- Et/ou moyenne sur l'année ≥ 3 et < 5 points/10 à l'une des 4 capacités évaluées en stage

Redoublement

- Note moyenne < 10 points/ 30 aux contrôles de connaissances
- et/ou si note < 10 points/30 à l'une des trois épreuves de synthèse
- et/ou si une note moyenne sur l'année < 3 points/10

IV. L'ECOLE D'INFIRMIERES PUERICULTRICES

- L'ECOLE ET SON ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL



- L'ÉCOLE DE PUERICULTRICES DEPUIS SA CREATION

L'école de puéricultrices de RENNES est la seule école de la région Bretagne. Située au C.H.U. à Pontchaillou, au 2ème étage du bâtiment du Pôle de formation des professionnels de santé (PFPS), elle est agréée pour accueillir 30 étudiantes. Les espaces sont mutualisés avec l'ensemble des écoles et instituts du PFPS.

Quelques dates

- **1er octobre 1957** : L'école d'infirmières de RENNES (école privée) est agréée pour la préparation au Diplôme d'Etat de Puéricultrice. Deux élèves sont formées cette année-là.
- **1964** : L'école passe du secteur privé au secteur public et est gérée par le C.H.U. de RENNES.
- **3 mars 1975**: Agrément de l'école de Puéricultrices qui devient alors autonome. Nomination d'une Directrice.
- **2005** : Financement de la formation par le Conseil Régional
- **2006** : Regroupement de trois écoles d'infirmiers spécialisés et IFMEM au sein d'une même coordination dirigée par un directeur de soins.
- **2015** : Création d'un pôle de formation avec l'ensemble des formations paramédicales et l'école de sages-femmes avec une directrice des soins, Claudie GAUTIER, coordinatrice générale du pôle.
- **2019** : départ de Nelly Bouvier et réorganisation de la filière Master
- **2020** : départ de Claudie GAUTIER, remplacée par Marielle BOISSART

L'EQUIPE

- **Responsable administrative filières IDE spécialisées : IPDE, IADE, IBODE**
 - Madame PRIMOIS Martine cadre supérieur de santé
- **Cadres de Santé puéricultrices formateurs :**
 - Madame BOUSSEL Sylvie
 - Madame MORICE- MORAND Michelle
- **Assistantes administratives filière Master (IPDE IFCS IBODE IADE)**
 - Madame BREGEON-DAUVERGNE Marylène
 - Madame PIROT Sylvie

LES INSTANCES DE LA FORMATION

Le Conseil Technique Arrêté du 12.12.90 - titre IV - article 39 à 45	La Commission de contrôle Arrêté du 12.12.90 - titre V - articles 31 à 38
<p>Le Conseil Technique est consulté sur toutes les questions relatives à la formation. Il est constitué par arrêté de l'ARS. Il est composé de :</p> <p>Le Directeur de l'ARS ou son représentant, président : Mme Thi Thuy Bui conseillère pédagogique régionale.</p> <p>Deux membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur des soins ou son représentant : Mme M. BOISSART, Coordinatrice générale du pôle de formation des professionnels de santé - Le Professeur d'Université, praticien hospitalier de pédiatrie : Pr A. BEUCHEE- PU-PH filière néonatale- CHU Rennes <p>Deux représentants de l'organisme gestionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur adjoint des Ressources Humaines : Mme J.COURPRON - Le Directeur des soins: Mme M. COULAUD <p>Deux représentants des enseignants élus par leurs pairs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un médecin qualifié en pédiatrie : Dr A. BELLANGER, PH- CHU Rennes - (suppléant : Dr E. Lévine) - Un cadre formateur : Mme S. BOUSSEL <p>Deux puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans les établissements accueillant des élèves en stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur hospitalier : Mme C. ROBERT, cadre de santé pédiatrie Grands Enfants, CHU Rennes - Secteur extra- hospitalier: Mme C. DECHARTRES-CARO - cadre puéricultrice, siège PMI-Conseil départemental 22 <p>Deux représentantes des étudiantes élues par leurs pairs.</p>	<p>Elle assure le contrôle permanent de l'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles et statue sur la situation de chaque élève. Elle dresse la liste des élèves dont les enseignements ont été validés, celle pouvant bénéficier d'un complément de scolarité, et enfin la liste des élèves autorisés à redoubler. Elle est composée du :</p> <p>-Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant, président, Mme S. AULOY</p> <p>-Directeur de l'ARS ou son représentant : Mme Thi Thuy Bui , conseillère pédagogique</p> <p>- pédiatre praticien hospitalier : Dr LECLAIR, pédiatre CHBS Lorient Suppléante : Dr Thomas De La Pintièrre</p> <p>-Deux puéricultrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> • secteur hospitalier : Mme S. GORET, cadre de santé CH Lorient suppléant Mr M. Pajot, cadre de santé, CHU Rennes • secteur extrahospitalier : Mme G. PAGADOY, puéricultrice des multi-accueils et directrice unité Vezin le Coquet, Pôle Petite Enfance CIAS à l'Ouest suppléante : Me ML Gicquel, puéricultrice CDAS rue Kléber, Rennes <p>Une personne compétente en pédagogie : Mme HUDEBINE, puéricultrice coordinatrice pédagogique IFPS QUIMPER</p> <p>Le directeur de l'école qui établit le procès- verbal, à l'issue de chaque réunion Les membres de cette commission et leurs suppléants ne peuvent ni siéger au Conseil Technique, ni être enseignants à l'école.</p> <p>Cette commission se réunit au maximum trois fois par an afin d'examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les modalités d'évaluation de la formation, • les sujets des épreuves, • les grilles et les critères de performance exigés, • les résultats obtenus aux différentes épreuves.



V. VIE ETUDIANTE



Centre multimédia, il met à votre disposition une information actualisée pertinente et adaptée. Quatre documentalistes vous accueillent et vous orientent dans votre recherche documentaire. Des espaces de travail sont à disposition pour des travaux de groupe ou individuels.



S'EXPRIMER
 Le conseil de vie étudiante se réunit une fois par an.
 Il a pour objectif de faire un point sur la vie de l'établissement, les besoins et les attentes des étudiants et des élèves.



S'exprimer dans Actu'pôle, c'est aussi participer à la vie du pôle...

SE FORMER, S'INFORMER

<p>Chamilo La plateforme E-learning Accès aux cours et tutoriels</p>	<p>ENT Rennes 1 ENT de l'Univ. de Rennes 1 Accès à la plateforme Elffe Thela</p>	<p>GMail Mon @ifch Rennes E-mail institutionnel</p>	<p>Google Drive Mon cloud Stockage de documents en ligne</p>	<p>My Komunoté Mon carnet de bord Planning, notes, stages et supports</p>
<p>Moodle La plateforme E-learning Nouvelle plateforme e-learning (2019)</p>	<p>Espace Ressources Accès à la base documentaire Informations pratiques</p>	<p>Support Technique Assistance technique</p>	<p>CREX Déclarer un événement indésirable Connexion requise</p>	<p>Mischool Multimedia Interactive Schooling E-learning anglais médical</p>

SE RESTAURER